

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Demander une radiographie du coude.		NUMÉRO : 4.32
		DATE : Juillet 2014
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier des mesures diagnostiques.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières au triage

CLIENTÈLES VISÉES

- Les usagers, **âgés de 5 ans et plus**, inscrit à l'Urgence et présentant un traumatisme récent (moins de 7 jours) isolé au coude.

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- L'Urgence du CHRDL

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Initier des mesures diagnostiques avant la prise en charge médicale.
- Accélérer et faciliter l'évaluation de l'utilisateur avant la prise en charge médicale.

2. CONDITION D'INITIATION

- Traumatisme isolé au coude depuis moins de 7 jours.

3. ORDONNANCE

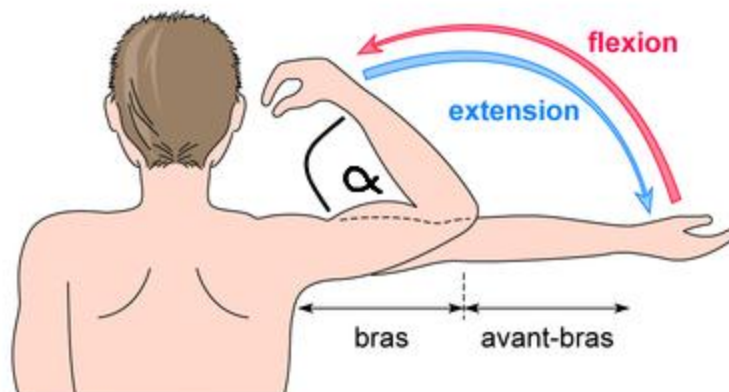
- Demander une radiographie du coude selon les indications à la **section 4.1**

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Blessure traumatique isolée au coude depuis moins de 7 jours.
ET
- Usager incapable d'effectuer une extension complète du coude blessé.

La flexion et l'extension de l'avant-bras sur le bras



4.2. Contre-indications

- Femme enceinte
- Fracture ouverte
- Traumatisme pénétrant
- Usager qui refuse l'examen ou qui ne peut collaborer à l'évaluation au triage

- Usager qui revient pour une réévaluation de blessure connue
- Problème neuromusculaire préexistant
- Usager classé avec un niveau de triage 1 et 2

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- Les renseignements cliniques inscrits sur la requête de radiologie doivent contenir les éléments suivants :
 - Mécanisme de trauma
 - Localisation anatomique de la douleur si elle est localisée
 - Toute autre condition sous-jacente importante à communiquer au radiologiste (fièvre, néoplasie, chirurgie antérieure du coude, etc.)

5.2. Procédures

- Selon la «Procédure d'initiation et de suivi d'une ordonnance collective **radiologique** au triage de l'Urgence».

5.3. Éléments de surveillance

- N.A.

5.4. Complications

- N.A.

5.5. Limites d'application

- Référer au médecin de garde à l'Urgence pour toute ambiguïté.

6. SOURCES

- OIIQ (2007), *Le triage à l'Urgence : Lignes directrices pour l'infirmière au triage à l'Urgence*, pages 36.
- Appelboam A, et al. (2008). *Elbow extension test to rule out elbow fracture: multicentre, prospective validation and observational study of diagnostic accuracy in adults and children*, BMJ, 337:a2428, 9 décembre, 5 pages.
- Darracq, M.A., et al. (2008). *Preservation of active range of motion after acute elbow trauma predicts absence of elbow fracture*, AJEM, Volume 26, Issue 7, pages 779-782.

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Demander une radiographie du coude.	NUMÉRO : 4.32
	DATE : Juillet 2014
	RÉVISÉE :

Chef du département de médecine d'urgence :

Date : 14.09.07

Frédéric Brizard
Dr Frédéric Brizard

Directeur des soins infirmiers :

Date : 2014-09-10

Robin Gagnon
Robin Gagnon

Adoptée par le CMDP :

Date : 2014/10/28

Jean Lavasse